

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAGUE**

87DL2011-001

OBJET : LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE

L'an deux mil onze, le seize décembre, à 14 heures, le conseil de la communauté de communes de la Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François MILLET, sous la présidence du 1^{er} vice-président monsieur AVOINE Dominique.

Nombre de délégués en exercice : 63
Nombre de délégués présents : 54
Nombre de participants au vote : 59

Date de convocation de la communauté de communes : 9 décembre 2011
Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2011
Date d'affichage de la délibération : 23 décembre 2011

PRESENTS : messieurs DIGARD Antoine, LOQUET Marcel, DIXNEUF Alain, madame BERRAT Marie-Hélène, messieurs LECOSTEY Bernard, FONTAINE Jacques, FRIGOUT Jean, JAUSET Jean-Paul, LAURENT Michel, LEGER Bruno, ARLIX Jean, BLANCO Bernard, MERCIER Philippe, BELHOMME Jérôme, LEMERCIER René, madame NOEL Nelly, monsieur HAMELIN Jacques, madame LECARPENTIER Régine, messieurs ANDRE Gilbert, LETERRIER Henri, madame DUVAL Christine, monsieur LERENDU Patrick, madame MAHIER Manuela, messieurs BONNISSANT Yves-Marie, DUBOST Hubert, WITTEMBERG Claude, AVOINE Dominique, MAIGNAN Martial, madame MICHEL Joëlle, messieurs LECOUCVEY Jean-Paul, CHARDOT Jean-Pierre, madame GALLIS Yveline, messieurs MASSIEU Jean, CAUVIN Christian, DUVAL Jean-Marie, DUFOUR Francis, MARTINET Christian, HAMEL Hubert, madame ROZE Odette, messieurs GLINEL Bernard, MESNIL Pierre, madame ALESSANDRINI Marie-Claude, messieurs AUPETIT Jean-Pierre, CAUCHEBRAIS Patrick, mesdames DRUEZ Yveline, INGOUF-BIRETTE Isabelle, messieurs LEFRANCOIS Laurent, DUREL Claude, LCONTE Jean-Marie, LETOURNEUR Bruno, SARCHET Jean-Baptiste, CHEVEREAU Gérard, COUTURE Jean-Pierre, DHALEINE Daniel.

ABSENTS EXCUSES : messieurs MOULIN Alain, LAVENU Patrick, DUREL Jean-Marie, LELEU René.

PROCURATIONS :

Monsieur PERIER Francis a donné procuration à monsieur LOQUET Marcel.
Monsieur LABASQUE Jean-François a donné procuration à monsieur HAMELIN Jacques.
Monsieur JOURDAIN Patrick a donné procuration à monsieur LETERRIER Henri.
Monsieur CANOVILLE Michel a donné procuration à monsieur CAUVIN Christian.
Monsieur CAUVIN Joseph a donné procuration à monsieur MARTINET Christian.

Madame CAU Armelle, receveur, était présente.

Monsieur BELHOMME Jérôme a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture, le 26 DEC. 2011

Le président.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAGUE
CONSEIL PLENIER DU 16 DECEMBRE 2011**

87DL2011-001

LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE

Monsieur le président, sur la proposition de monsieur le vice-président chargé de l'action économique, soumet au conseil communautaire le rapport suivant :

Considérant que le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie fait partie du schéma de l'ensemble du réseau de transport public décrit dans la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, que c'est en effet par ses façades normandes que l'Ile de France s'ouvre sur la mer, que la création récente du Commissariat général pour le développement de la vallée de la Seine traduit l'importance des enjeux, et place le projet dans un cadre de cohérence qui garantit que les territoires bas-normands, haut-normands et franciliens en tireront le meilleur parti, que le projet est également conforme aux dispositions de la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, qui vise à favoriser les modes de transports collectifs et à diffuser les effets de la grande vitesse au profit de l'ensemble du territoire national,

Considérant que le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie présenté au débat public par Réseau Ferré de France a été élaboré pour répondre à deux grandes ambitions :

- ✓ améliorer durablement le quotidien des voyageurs normands et franciliens en leur offrant de meilleures conditions de transport (ceci implique des trains plus réguliers, plus fréquents, plus rapides, plus confortables, de nouvelles liaisons entre les villes, de nouvelles dessertes et de meilleures correspondances) ;
- ✓ rapprocher la Normandie et l'Ile-de-France, dans la dynamique du Grand Paris visant à mieux valoriser les atouts et identités de chaque territoire au sein d'un ensemble plus fort pour affronter l'avenir (à cette fin, un temps de parcours de 1 h 15 entre Paris et Le Havre, ainsi qu'entre Paris et Caen, a été recherché),

Considérant que la commission nationale du débat public (CNDP) a décidé d'organiser elle-même un débat sur ce sujet, dont elle a confié l'organisation à une commission particulière du débat public (CPDP),

Considérant que les avis et contributions peuvent être déposés jusqu'à la clôture du débat, soit le 3 février prochain,

Considérant que la communauté de communes de la Hague, solidaire des collectivités régionales, départementales et locales, a la volonté à s'exprimer à l'occasion de ce débat en mettant en avant les arguments suivants, qui sont d'ailleurs les éléments qui ressortent des réunions locales :

- ✓ il n'existe ni liaison ferroviaire rapide entre Cherbourg et Paris, ni liaison aérienne ;
- ✓ le manque de liaisons ferroviaires constitue un frein considérable au développement industriel et touristique de notre territoire et ceci pénalise les déplacements de nos ressortissants ;
- ✓ l'attractivité des activités portuaires du port de Cherbourg s'en trouverait nettement améliorée,

.../...

.../...

Considérant que des réunions organisées sur le territoire du projet de ligne nouvelle ont déjà eu lieu, une seconde phase du débat va débiter sous la forme de réunions thématiques,

Considérant qu'en effet, beaucoup se seront interrogés sur l'impact de ce projet sur le territoire et sur la conception de l'aménagement du territoire qu'il supporte,

Considérant que l'impact potentiel du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie sur l'économie de ces territoires desservis va être réévoqué,

Considérant qu'un consensus est apparu autour de la nécessité de développer le transport ferroviaire des marchandises depuis les ports normands,

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au conseil communautaire de prendre la délibération ci-après.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAGUE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

DECIDE

ARTICLE 1 : De contribuer au débat public sur la ligne nouvelle Paris-Normandie, au vu des arguments sus-évoqués, en manifestant notre désir d'une liaison Paris-Cherbourg avec un temps de parcours se situant aux alentours de 2 h 15.

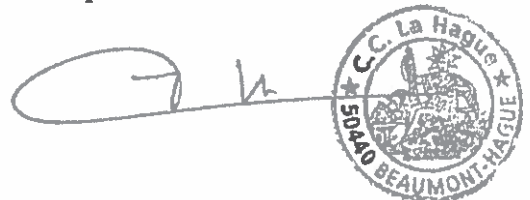
ARTICLE 2 : De transmettre sa contribution écrite à la commission nationale du débat public.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté de communes accepte cette proposition.

Ainsi délibéré et accepté en séance plénière.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
A Beaumont-Hague, le

26 DEC. 2011

Le président.



Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** Ligne nouvelle Paris-Normandie**Date de transmission de
l'acte :** 26/12/2011**Date de réception de
l'accusé de réception :** 26/12/2011**Numéro de l'acte :** 87DL2011-001 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 050-245000260-20111216-87DL2011-001-DE**Date de décision :** 16/12/2011**Acte transmis par :** Severine COSNEFROY**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes
8.7. Transports